

« [I]L S'AGISSAIT MOINS D'ÉCRIRE QUE D'AGIR ; C'ÉTAIT
UNE BATAILLE QU'IL FALLAIT GAGNER OU PERDRE DANS
L'OPINION¹. »

L'écriture pamphlétaire de Chateaubriand, une écriture « sur la brèche² »

Parmi la déferlante d'ouvrages polémiques qui accueillent avec une joie non dissimulée la chute de Napoléon, se détache un opuscule intitulé *À bas la cabale*, paru en mai 1814. Sophie de Renneville y invite ses concitoyens à s'abstenir de « vomir des injures » inutiles à l'encontre de l'empereur déchu : outre que cela serait se montrer peu magnanime, Chateaubriand, par son *De Buonaparte et des Bourbons*, a résolument « fixé l'opinion³ ». Comme le traduit l'écho qu'il rencontre dans la production pamphlétaire contemporaine, le texte devait en effet avoir une influence majeure, au point de faire partie de ces signes de l'opinion attendus par Alexandre I^{er} pour trancher en faveur de la restauration des Bourbons et de faire dire à Louis XVIII que le texte « lui avait plus profité qu'une armée de cent mille hommes⁴ ».

Or ce texte à l'importance majeure à la fois sur le plan politique et dans la carrière littéraire et publique de Chateaubriand est écrit dans une urgence scénographiée avec soin dans les deux préfaces successives du pamphlet, puis dans les *Mémoires d'outre-tombe*. L'urgence dans laquelle il est composé pour pouvoir être aux prises avec l'actualité immédiate n'empêche toutefois pas le texte d'énoncer un credo politique qui sera celui de Chateaubriand tout au long de sa vie publique. La même remarque s'impose à propos de *De la Monarchie selon la Charte*, rédigé à la hâte durant l'été 1816 au terme d'une session parlementaire, clôturée le 29 avril, où les tensions entre le ministère de Richelieu et les Chambres ont atteint leur paroxysme. Si Chateaubriand évoque ce texte comme son « catéchisme constitutionnel⁵ », sa deuxième partie n'en emprunte pas moins nettement à un registre pamphlétaire, Chateaubriand s'y livrant à une attaque en règle de la politique ministérielle infléchie par Decazes, ministre de la Police – avec les conséquences que l'on sait.

Aussi nous proposons-nous d'envisager ici la tension, à notre sens inhérente au rapport qu'entretient Chateaubriand à l'actualité, entre le vif de la réalité historique et le temps long des idées générales, telle qu'elle se joue dans *De Buonaparte et des Bourbons* et *De la Monarchie selon la Charte*. C'est sous ce prisme que l'on envisagera ces deux ouvrages, en sollicitant également leur paratexte et les passages des *Mémoires d'outre-tombe* qui leur sont consacrés.

L'ÉCRITURE « AU BRUIT DU CANON » : *DE BUONAPARTE ET DES BOURBONS*

De Buonaparte et des Bourbons, et de la nécessité de se rallier à nos princes légitimes, pour le bonheur de la France et celui de l'Europe de son titre complet paraît sous la forme d'un in-8° de six feuilles⁶ le 5 avril 1814, soit deux jours après la proclamation, dans la nuit du 2 au 3 avril, de la déchéance de Napoléon par le Sénat ; Paris a alors capitulé, et la question d'un nouveau régime devient pressante pour la France comme pour l'Europe coalisée.

¹ François-René de Chateaubriand, « Préface » aux *Œuvres complètes*, Paris, Ladvocat, 1828, t. 24, p. 11-12.

² *Ibid.*, *De Buonaparte et des Bourbons et de la nécessité de se rallier à nos Princes légitimes pour le bonheur de la France et celui de l'Europe*, in *Œuvres politiques (1814-1816)*, Colin Smethurst (éd.), Genève, Droz, 2002, p. 42.

³ Sophie de Renneville, *À bas la cabale*, Paris, Blanchard, 1814, p. 1.

⁴ François-René de Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, Jean-Claude Berchet (éd.), Paris, Le Livre de Poche, coll. « La Pochothèque », 2003-2004, t. I, p. 1068.

⁵ *Ibid.*, t. II, p. 18.

⁶ *Bibliographie de la France ou Journal général de l'imprimerie et de la librairie*, Paris, Pillot, 1814, t. IV, p. 74.

Le pamphlet de Chateaubriand aura un poids décisif sur le cours des événements, cela dès sa parution : le « véhément pamphlet eut le plus grand effet, la plus rapide influence qu'aucun écrit ait exercé depuis 1789 [...]. Il confirma la chute irréparable du pouvoir vaincu [...], diminua le nombre ou les regrets de ses partisans⁷ », note Villemain. Enlevé en quelques jours à plus de 10 000 exemplaires⁸, *De Buonaparte et des Bourbons* connaît trois éditions chez Mame pour la seule année 1814 ; des contrefaçons circulent aussitôt, cela tant à Paris qu'en province. Publié peu après sa parution française à Zurich et à Lausanne, le pamphlet se voit également traduit en langue anglaise, néerlandaise, allemande. Le 9 juin 1814, le *Journal des Débats*, signalant une nouvelle traduction berlinoise de l'ouvrage, ajoute de façon révélatrice :

Cet écrit, dont l'influence a été si grande et si heureuse en France, a obtenu en Angleterre la même faveur qu'en Allemagne. Chose remarquable : les grands ouvrages de M. de Chateaubriand, traduits dans toutes les langues des peuples civilisés, sont enlevés avec autant de rapidité que les brochures les plus favorisées par les circonstances ; et sa dernière brochure, à la vente de laquelle les presses françaises peuvent à peine suffire, a obtenu en France ce succès d'estime, ce tribut d'admiration générale réservé jusqu'ici aux grandes compositions⁹.

Les temps semblent avoir changé, qui peuvent recevoir une brochure de circonstance avec l'estime et l'admiration réservées jusque-là aux « grandes compositions », soit aux volumes plus imposants, gages à priori d'une plus grande légitimité du propos qu'ils renferment et par conséquent de son auteur¹⁰. C'est que ces ouvrages de circonstance se montrent décidément plus à même, par leur brièveté et leurs modalités de diffusion, de formuler un propos en phase avec leur temps. Cela, Chateaubriand l'a compris : « il s'agissait moins d'écrire que d'agir ; c'était une bataille qu'il fallait gagner ou perdre dans l'opinion¹¹ », écrit-il en 1828 dans la préface à la première édition de ses *Œuvres complètes*.

De cette prise de conscience de la nécessité d'un verbe-action en phase avec les circonstances politiques et l'urgence qui leur est propre, les changements stratégiques opérés entre la première et la deuxième préface de son pamphlet sont la marque privilégiée. La première préface adopte ainsi un ton presque débonnaire, assumant le retard du pamphlet sur les événements :

J'avais commencé cet ouvrage, il y a trois ou quatre mois ; les événements ont devancé mes vœux : **j'arrive trop tard**, et je m'en félicite. Plusieurs passages de cet écrit ne seront donc plus applicables à l'état politique du moment ; mais quand il ne servirait qu'à nous faire haïr davantage la tyrannie d'où nous sortons, et à nous attacher au gouvernement qui nous est rendu, il ne me paraîtrait **pas tout-à-fait inutile** de le publier¹².

Le décor est planté d'une parole intervenue de façon tardive dans le débat, et ayant donc perdu de sa pertinence entre le moment de sa composition et celui de sa parution ; sa publication ne serait toutefois « pas tout à fait inutile » – on appréciera la formule – si elle pouvait servir, comme l'entend son auteur, à « faire haïr davantage la tyrannie » impériale et à « attacher [les Français] au gouvernement » restauré. Par cet opus, entamé trois ou quatre mois avant sa publication, et non au crépuscule du régime qu'il entend décrier, Chateaubriand se contentera

⁷ Abel-François Villemain, *Monsieur de Chateaubriand. Ses écrits, son influence littéraire et politique sur son temps*, Paris, Michel Lévy, 1858, p. 198 et suiv.

⁸ Ghislain de Diesbach, *Chateaubriand*, Paris, Perrin, 1995, p. 270.

⁹ *Journal des Débats*, 9 juin 1814, p. 2.

¹⁰ Cela fera d'ailleurs l'objet des critiques de Paul-Louis Courier, qui confère au pamphlet la forme et les codes rhétoriques qui seront les siens tout au long du siècle ; pour celui-ci, la *brevitas* du pamphlet est partie prenante de sa poétique et le gage d'un propos percutant et en phase avec l'actualité (cf. Laetitia Saintes, *Paroles pamphlétaires (1814-1848)*, Paris, Honoré Champion, 2022).

¹¹ François-René de Chateaubriand, « Préface » aux *Œuvres complètes*, 1828, t. 24, p. 11-12.

¹² *Ibid.*, *De Buonaparte et des Bourbons*, op. cit., p. 41. Nous soulignons.

donc, à en lire cette préface, de consolider un déjà-là idéologique et axiologique, se joignant par là au chœur des ouvrages polémiques qui saluent la chute du régime impérial.

Tout autre est l'optique de la préface qui accompagne la seconde édition du pamphlet :

On se battoit encore à Montmartre¹³, lorsque l'imprimeur, qui se dévouoit avec moi à la cause du roi, vint chercher le manuscrit de cet ouvrage. Buonaparte était à Fontainebleau avec 50 ou 60 mille hommes : **rien n'étoit décidé** sur le sort de la maison de Bourbon. En cas de revers, il n'y avoit que la fuite la plus prompte qui pût me dérober à la mort¹⁴.

C'est bien d'une introduction *in medias res* qu'il s'agit désormais : Mame récupère le manuscrit des mains de son auteur alors que les combats entre l'Empereur et l'Europe coalisée font toujours rage dans la capitale, et que rien n'est joué **encore** ; une défaite des coalisés aurait des conséquences potentiellement funestes pour les adversaires d'un régime impérial encore en place, susceptible d'exercer à leur rencontre une vengeance implacable.

Les enjeux de la publication de ce texte aux conséquences possiblement dévastatrices pour Chateaubriand changent du tout au tout tant ils font l'objet d'une dramatisation manifeste – il est bien question de vie ou de mort, ou à tout le moins d'une fuite en cas de défaite du camp coalisé. Ce risque n'est toutefois pas chose neuve pour Chateaubriand, « accoutumé » qu'il est, depuis l'assassinat du duc d'Enghien, à propos duquel il avait fait entendre son indignation, « à courir les chances de la fortune : menacé tous les six mois d'être fusillé, sabré, emprisonné pour le reste de mes jours¹⁵ ». Signe de ce changement de scénographie, l'édition Ladvocat des *Œuvres complètes* date la publication de cette deuxième édition de l'ouvrage du 30 mars 1814, soit la veille de l'entrée des alliés dans Paris, façon toute symbolique de situer la publication sous l'Empire.

La scénographie nouvelle prend le soin de mettre l'accent sur l'urgence avec laquelle le pamphlet a été composé, de la hâte qui a vu sa publication :

Mais enfin, dans les dernières circonstances où j'écrivois, il étoit naturel que je n'eusse pas l'esprit assez libre pour garder exactement toutes les convenances : **sur le champ de bataille** on ne songe pas trop à mesurer ses coups : j'avois droit pour cette raison à l'indulgence. Dans un sujet d'un intérêt si pressant, si général, j'espérois qu'on eût passé sur quelques inexactitudes inséparables d'un travail achevé **au bruit du canon**, et publié pour ainsi dire **sur la brèche**¹⁶.

L'urgence qui préside à la composition et à la publication du pamphlet excuse donc certaines maladresses ou approximations, ou certaines exagérations : il ne s'agit pas de « mesurer ses coups » lorsque l'on s'aventure, comme Chateaubriand l'a fait à ses risques et périls, « sur le champ de bataille ».

Les *Mémoires d'Outre-tombe* devaient acter, bien après, cette nouvelle perspective :

Je ne cessais de m'occuper de ma brochure ; je la préparais comme un remède lorsque le moment de l'anarchie viendrait à éclater. [...] la nuit je m'enfermais à clef ; je mettais mes paperasses sous mon oreiller, deux pistolets chargés sur ma table : je couchais entre ces deux muses¹⁷.

Chateaubriand était donc prêt à risquer sa vie pour sauver cet écrit qu'il protège de tout son corps : les deux pistolets chargés auprès desquels il repose sont d'ailleurs destinés, explique-t-

¹³ Allusion aux combats entre la France et les Alliés, qui ne cessent que le 23 avril 1814. Le 30 mars, on se bat donc encore à Paris, où la barrière de Clichy est défendue par 15 000 hommes. Joseph Bonaparte commande à Montmartre la défense de la place ; la capitulation n'intervient que le lendemain, vers deux heures du matin. Napoléon, quant à lui, arrive bien le 31 mars à Fontainebleau. Sur le plan historique donc, Chateaubriand ne déforme pas la réalité des faits ; on peut par contre douter de la chronologie de la publication évoquée ici.

¹⁴ François-René de Chateaubriand, *De Buonaparte et des Bourbons*, op. cit., p. 42. Nous soulignons.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.* Nous soulignons.

¹⁷ *Ibid.*, *Mémoires d'outre-tombe*, op. cit., t. I, p. 1054-1055.

Commenté [AM1]: Éliminer un des « encore » ?

il dans un fragment d'une version du manuscrit, à « tuer du premier coup l'agent de police qui se présenterait et [à] [s]e brûler la cervelle du second coup¹⁸ ».

Or les mêmes *Mémoires d'Outre-tombe* livrent une version quelque peu différente de la genèse de l'écrit, plus ancienne en réalité que ne veut bien l'avouer Chateaubriand dans la seconde préface de son pamphlet. C'est ainsi la nouvelle de la défaite napoléonienne à Leipzig qui le convainc de passer à l'action par le biais d'un écrit polémique. Parvenant à déjouer la surveillance avérée de la police impériale¹⁹, Chateaubriand s'attelle au pamphlet qui devait marquer son entrée dans la vie publique durant « l'hiver de 1813 à 1814²⁰ » – comme le laissait entendre, du reste, la première préface du pamphlet.

Le texte, de façon révélatrice, prend sa source dans les notes prises au vol sur l'actualité : « Ces pages agitées que je traçais le jour étaient des notes relatives aux événements du moment, lesquelles, réunies, devinrent ma brochure²¹ ». Ces notes sont toutefois prises dans une optique bien spécifique :

[...] je pensais que cette invasion [des puissances coalisées contre Napoléon], en faisant sentir à la France le danger où l'ambition de Napoléon l'avait réduite, amènerait un mouvement intérieur, et que l'affranchissement des Français s'opérerait de leurs propres mains. C'était dans cette idée que j'écrivais mes notes, afin que si nos assemblées politiques arrêtaient la marche des alliés, et se résolvaient à se séparer d'un grand homme, devenu un fléau, elles sussent à qui recourir [...] ²².

C'est ainsi mû par l'espoir d'une « insurrection nationale²³ » contre le régime impérial que Chateaubriand jette sur le papier, au jour le jour, ce qui deviendra par un concours de circonstances *De Buonaparte et des Bourbons*.

Cela jette résolument un autre éclairage sur la genèse d'un opus composé non en quelques semaines mais sur plusieurs mois, et formé, surtout, de notes prises au vol sur les événements politiques – notes que ces mêmes événements, et la perspective qu'ils semblent promettre d'une insurrection nationale contre le régime, conduisent Chateaubriand à reprendre et à unifier sous la forme d'un opus pamphlétaire. Lequel paraît non pas avant, mais bien *après* la chute du tyran qu'il dénonce comme tel, même s'il a en effet été achevé (et non publié) « au bruit du canon », à la fin du mois de mars 1814, qui voit effectivement les combats faire rage entre les troupes coalisées et celles de l'empereur.

Cette publication tardive, mais non moins intervenue à point nommé pour convaincre les alliés de la pertinence d'un retour des Bourbons sur le trône de France, doit aussi beaucoup à la volonté de Chateaubriand de livrer dans ce pamphlet ce qui est et demeurera son credo idéologique et politique, d'y articuler un système de valeurs qui sera le sien tout au long de sa vie publique, laquelle coïncide presque exactement avec sa carrière de publiciste. Cette permanence de convictions inchangées par les événements, tout en étant formulées et articulées sous la forme la plus apte à être en phase avec l'actualité, se vérifie également dans l'autre grand opus pamphlétaire de cette première phase de la carrière publique et polémique de Chateaubriand : *De la Monarchie selon la Charte*.

DE LA MONARCHIE SELON LA CHARTE : LE ROI, LA CHARTE ET LES HONNÊTES GENS

¹⁸ Fragment d'une version du manuscrit des *Mémoires d'outre-tombe*, cité par Jean-Claude Berchet (*Ibid.*, p. 1055, variante A).

¹⁹ Jean-Paul Clément, « Introduction » à François-René de Chateaubriand, *De Buonaparte et des Bourbons*, in *Grands écrits politiques*, Paris, Imprimerie Nationale, 1993, t. I, p. 53.

²⁰ François-René de Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, op. cit., t. I, p. 1051.

²¹ *Ibid.*, p. 1050.

²² *Ibid.*, p. 1051.

²³ *Ibid.*, p. 1054.

En 1827 paraît, dans le cadre des *Œuvres complètes* de Chateaubriand, le second tome de ses *Mélanges politiques*, le premier devant paraître en 1828. L'auteur s'explique dans la préface de cette entorse à l'ordre chronologique en arguant sa hâte à donner satisfaction à son lectorat, *La Monarchie selon la Charte*, qui ouvre le volume²⁴, étant l'« un de [s]es ouvrages les plus redemandés ». Ce choix met également en exergue l'importance déterminante pour Chateaubriand de cet ouvrage qui, *avance-t-il*, lui « a fait prendre rang parmi les publicistes » et « a servi à fixer l'opinion sur la nature de notre gouvernement²⁵ ».

Premier texte d'envergure publié en sa qualité de pair de France, *De la Monarchie selon la Charte* ouvre en effet une nouvelle phase dans l'œuvre politique de Chateaubriand. Entamé fin mai 1816 et achevé en août, au terme d'une session parlementaire houleuse où les tensions entre le ministère Richelieu et les Chambres atteignent leur paroxysme, le texte reprend et précise la réflexion sur la constitution amorcée dans les *Réflexions politiques* (1814) et le *Rapport sur l'état de la France* (1815). Ce fervent manifeste en faveur de la royauté légitime constitutionnelle marque résolument une rupture, conséquence somme toute prévisible de l'opposition de plus en plus nette de Chateaubriand à la ligne politique du ministère Richelieu sous l'influence de Decazes²⁶.

La démonstration s'y mène en deux temps ; comme le rappelle Chateaubriand dans la préface de ses *Mélanges politiques*, l'écrit comporte en effet deux parties : la première, théorique, et la seconde, qui n'a « rapport qu'aux circonstances du moment²⁷ ». On ne pouvait mieux formuler le rapport à l'actualité qui régit la production polémique de Chateaubriand, qui démontre et critique d'un même geste, faisant du texte polémique le creuset d'un propos indissociablement théorique et critique, défense et illustration, on le verra, d'un credo immuable. Le geste de démontrer est ainsi consubstantiel de celui consistant à formuler un propos critique ; Chateaubriand désigne d'ailleurs l'ouvrage *dans son ensemble* – plutôt que sa seule première partie, explicitement théorique – comme son « catéchisme constitutionnel²⁸ ».

Dans cette perspective, la première partie du texte s'attache à circonscrire son objet, donnant du principe fondateur de la monarchie représentative la définition suivante :

La doctrine sur la prérogative royale constitutionnelle est : que rien ne procède directement du roi dans les actes du gouvernement, que tout est l'œuvre du ministère, même la chose qui se fait au nom du Roi et avec sa signature [...]. Le roi dans la monarchie représentative, est une divinité que rien ne peut atteindre ; inviolable et sacrée, elle est encore infaillible ; car s'il y a erreur, cette erreur est du ministre et non du roi²⁹.

Chateaubriand reformule ici l'article 13 de la Charte (« La personne du Roi est inviolable et sacrée. Ses ministres sont responsables ») ; responsables devant les Chambres, les ministres ont à ce titre le devoir de « disposer de la majorité, et marcher avec elle³⁰ » : sans cela, « point de gouvernement³¹ ».

Fort, pour citer les *Mémoires d'outre-tombe*, de la « précision dogmatique des vérités³² » énoncées, l'opus se mue dans sa deuxième partie, vouée à examiner les ministères

²⁴ *De Buonaparte et des Bourbons* ouvrira le second volume de ces *Mélanges*, obéissant en l'occurrence à l'ordre chronologique.

²⁵ François-René de Chateaubriand, *Mélanges politiques* suivis de *Polémique*, *Œuvres complètes*, Paris, Garnier, t. VII, 2014, p. 159. L'opus est évoqué presque exactement dans les mêmes termes dans les pages des *Mémoires d'outre-tombe* qui lui sont consacrées.

²⁶ Cette opposition se cristallisera dans *Du système politique suivi par le ministère* (1817) et les *Remarques sur les affaires du moment* (1818).

²⁷ François-René de Chateaubriand, *Mélanges politiques*, *op. cit.*, p. 159.

²⁸ *Ibid.*, *Mémoires d'outre-tombe*, *op. cit.*, t. II, p. 18.

²⁹ *Ibid.*, *De la Monarchie selon la Charte*, in François-René de Chateaubriand, *Écrits politiques (1814-1816)*, *op. cit.*, p. 406.

³⁰ *Ibid.*, p. 420.

³¹ *Ibid.*

³² François-René de Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, *op. cit.*, t. II, p. 18.

Commenté [AM2]: Répétition du verbe qui se trouve déjà 3 lignes plus haut

qui se sont succédé depuis 1814, en une attaque en règle d'une ligne politique ministérielle infléchie par Decazes – que Chateaubriand ne nomme à aucun moment, évoquant seulement la police –, dont l'hostilité envers les ultras porte atteinte à la bonne marche du gouvernement représentatif. Cela se manifeste notamment dans sa vision à tout le moins restrictive de la liberté de la presse, dont Chateaubriand prend ici la défense pour la première fois. Selon lui, en effet, la censure exercée par Decazes « rompt la balance constitutionnelle³³ » :

J'ai vu des journaux non ministériels suspendus, pour avoir loué telle ou telle opinion. J'ai vu des discours de la chambre des députés mutilés par la censure, sur l'épreuve de ces journaux. J'ai vu apporter des défenses spéciales de parler de tel événement, de tel écrit qui pouvoit influencer sur l'opinion publique d'une manière désagréable aux ministres. J'ai vu destituer un censeur qui avoit souffert onze années de détention comme royaliste, pour avoir laissé passer un article en faveur des royalistes³⁴.

C'est bien en pamphlétaire que Chateaubriand s'attaque avec véhémence à une censure que son for intérieur réprouve ; elle est d'ailleurs exercée, insiste-t-il, par l'homme qui, dans les pas de Fouché, a pris la tête de la police générale, ce « monstre né dans la fange révolutionnaire de l'accouplement de l'anarchie et du despotisme³⁵ » – incompatible en tout avec une monarchie constitutionnelle. Chateaubriand s'attend d'ailleurs à en être victime lui-même à la parution de cet opus, comme il l'écrit en note :

On défendra aux journaux de l'annoncer, ou on le fera déchirer par les journaux. Si quelqu'un d'entr'eux osoient en parler avec indépendance, il seroit arrêté à la poste, selon l'usage. Je vais voir revenir pour moi le bon temps de Fouché et de Savary : n'a-t-on pas publié contre moi, sous la police royale, des libelles que Rovigo même avoit supprimés comme trop infâmes ? Je n'ai point réclamé, parce que je suis partisan sincère de la liberté de la presse [...]. [...] J'attaque un parti puissant, et les journaux sont exclusivement entre les mains de ce parti : la politique et la littérature continuent de se faire à la police³⁶.

C'est ce même pressentiment, du reste largement fondé³⁷, qui devait pousser Chateaubriand à décider avec son éditeur d'approvisionner les libraires *avant* de déposer les cinq exemplaires requis de son ouvrage à la direction de la Librairie³⁸, se mettant *de facto* hors la loi.

Une fois de plus, Chateaubriand intervient dans le débat public à point nommé, lui qui faisait le vœu, dans la préface de l'ouvrage, « de signaler l'écueil ; de tirer le canon de la détresse, et d'appeler tout le monde au secours³⁹ », mais aussi de « rendre à l'opinion publique une partie de sa puissance⁴⁰ ». Alors qu'il s'apprête à faire imprimer *De la Monarchie selon la Charte*, Louis XVIII, convaincu par Decazes que la majorité ultra de la Chambre des pairs menace la prérogative royale, prononce sa dissolution par une ordonnance promulguée le 5 septembre – avant, donc, le rappel de la Chambre, prévu le 1^{er} octobre –, qui annonce également de nouvelles élections⁴¹.

Pris de court comme nombre de députés par ce texte qui « dispersait le peu de royalistes rassemblés pour reconstruire la monarchie légitime⁴² », Chateaubriand décide d'assortir son opus d'un post-scriptum plus incendiaire encore qui présente la dissolution comme un « coup

³³ *Ibid.*, *De la Monarchie selon la Charte*, op. cit., p. 422.

³⁴ *Ibid.*, p. 423.

³⁵ *Ibid.*, p. 435.

³⁶ *Ibid.*, p. 423, n. 34.

³⁷ Comme le note Jean-Claude Berchet, « Le *post-scriptum* ajouté à la dernière minute [...] pouvait faire craindre une interdiction du livre ou du moins retarder sa diffusion. » (*Mémoires d'outre-tombe*, op. cit., t. II, p. 1033, n. 7).

³⁸ Ainsi que le prévoient les articles 14 et 15 de la loi du 21 octobre 1814 sur la censure préalable. À cela s'ajoute le fait que, selon le procès-verbal dressé par la police, Le Normant a déclaré à la direction de la Librairie un tirage à 1500 exemplaires, mais en a en réalité imprimé 2000.

³⁹ François-René de Chateaubriand, *De la Monarchie selon la Charte*, op. cit., p. 400.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ Elles devaient se révéler largement favorables au gouvernement en place.

⁴² François-René de Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, op. cit., t. II, p. 18.

d'État⁴³ » – ce qui, raille-t-il, « fit faire explosion à la colère de M. le duc de Richelieu et du favori de Louis XVIII, M. Decazes⁴⁴ ». Ce post-scriptum se veut une réaction immédiate à la dissolution, posée comme inéluctable : « La chambre est dissoute. Cela ne m'étonne point [...] J'avois prévu le dénouement, et je l'ai plusieurs fois annoncé⁴⁵. » Il s'agit bien dans ce texte, écrit en une dizaine de jours⁴⁶, d'« examiner sans scrupule l'ordonnance du 5 septembre⁴⁷ » pour en montrer l'inanité au regard des principes exposés dans *De la Monarchie selon la Charte*, et d'autre part de convaincre les électeurs d'accomplir leur devoir en leur âme et conscience, en sanctionnant dans les urnes cette lecture dévoyée par le gouvernement de la prérogative royale.

Il est pour l'heure impératif que ce post-scriptum aux prises avec l'actualité immédiate paraisse à temps, afin de pouvoir espérer jouer un rôle dans les événements politiques, et notamment les élections, prévues les 25 septembre et 4 octobre. L'urgence est dès lors de mise (« Je me hâtai d'écrire le *post-scriptum*⁴⁸ », portent les *Mémoires*), rappelant celle qui a présidé à la publication de *Bonaparte et des Bourbons*. Le 18 septembre, Chateaubriand se précipite chez Le Normant, où l'attend un spectacle inopiné :

Le *post-scriptum* ajouté, je courus chez M. Le Normant, mon libraire : je trouvai en arrivant des alguazils⁴⁹ et un commissaire de police qui instrumentaient. Ils avaient saisi des paquets et apposé des scellés. Je n'avais pas bravé Bonaparte pour être intimidé par M. Decazes : je m'opposai à la saisie ; je déclarai, comme Français libre et comme pair de France, que je ne céderais qu'à la force : la force arriva et je me retirai⁵⁰.

Un début d'émeute éclate cependant lorsque l'écrivain, refusant d'abord d'obtempérer, est salué par les ouvriers imprimeurs aux cris de « Vive M. de Chateaubriand ! », « Vive la liberté de la presse ! » ; la scène est rocambolesque, qui devait trouver un relais dans les mémoires de Guizot, lesquels reproduisent le procès-verbal de l'incident⁵¹. Les conséquences, on le sait, seront à la hauteur de la transgression commise : le 21 septembre, soit trois jours après la saisie ordonnée par Decazes⁵², Chateaubriand est rayé de la liste des ministres d'État ; lors de l'ouverture solennelle des Chambres, le 4 novembre, il n'est pas réélu à son poste de secrétaire de la Chambre des pairs. Quant à l'ouvrage incriminé, il ne pourra rentrer en sa possession que le 9 novembre, bien après les élections.

UN CREDO CONSTANT, EN PHASE AVEC L'ACTUALITÉ

Comme l'annonce l'opus par son titre complet, le pamphlet par lequel Chateaubriand inaugure sa vie publique défend un propos empruntant une forme binaire : il s'agit d'abord de démontrer l'inanité du régime impérial, coupable d'avoir voulu faire table rase du passé monarchique de la France, aporie à la fois idéologique et politique. Il est le fait en tout d'un usurpateur, étranger qui plus est – comme le souligne, du reste, la graphie *Bonaparte*, fréquente sous la plume de ses adversaires –, seul à avoir eu, de ce fait même, l'audace de

⁴³ *Ibid.*, *De la Monarchie selon la Charte*, op. cit., p. 534.

⁴⁴ *Ibid.*, *Mémoires d'outre-tombe*, op. cit., t. II, p. 18.

⁴⁵ *Ibid.*, *De la Monarchie selon la Charte*, op. cit., p. 530.

⁴⁶ Entamé le jour même de la dissolution, il est achevé le 18 septembre, jour où la police se saisit de l'ouvrage chez Le Normant.

⁴⁷ François-René de Chateaubriand, *De la Monarchie selon la Charte*, op. cit., p. 531.

⁴⁸ *Ibid.*, *Mémoires d'outre-tombe*, op. cit., t. II, p. 18.

⁴⁹ Le choix de ce terme pour désigner les agents de police n'est pas anodin ; il désigne dans l'administration espagnole un fonctionnaire de police subalterne. Employé dans un sens ironique, comme ici, il s'entend comme un synonyme possible d'argousin, avec la dimension péjorative que le terme comporte.

⁵⁰ François-René de Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, op. cit., t. II, p. 18.

⁵¹ François Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, Paris, Michel Lévy, 1858, t. I, p. 437-443. On y trouve également la reproduction de la correspondance échangée lors de l'affaire entre Decazes, Chateaubriand et Dambray, président de la Chambre des pairs (*Ibid.*, p. 443-450).

⁵² Lequel n'a d'ailleurs averti de sa démarche ni le roi, ni le duc de Richelieu.

vouloir succéder au dernier roi de France : « On désespéra de trouver parmi les Français un front qui osât porter la couronne de Louis XVI. Un étranger se présenta : il fut choisi⁵³. » Chateaubriand s'attelle ensuite à démontrer la légitimité qui, au contraire, s'attache aux Bourbons, en vertu de la longévité, en France, de la tradition monarchique et catholique. Ainsi, si le Français « ne connoît pas la nature, la forme, la limite du pouvoir attaché à ce titre étranger [d'empereur] », l'idée du roi lui est au contraire familière :

le Roi [...] représente aussitôt l'idée de l'autorité légitime, de l'ordre, de la paix, de la liberté légale et monarchique. Les souvenirs de la vieille France, la religion, les antiques usages, les mœurs de la famille, les habitudes de notre enfance, le berceau, le tombeau, tout se rattache à ce mot sacré de roi : il n'effraie personne ; au contraire, il rassure⁵⁴.

Les dernières pages de l'opus s'attachent dans la même perspective à poser la restauration des Bourbons sur le trône qui selon lui leur revient de droit comme la seule voie possible pour la réconciliation nationale que la France, déchirée entre partisans de la préservation des acquis révolutionnaires et ceux qui entendent renouer avec l'Ancien Régime, appelle alors de ses vœux.

De la Monarchie selon la Charte, jalon-clé de la production polémique de Chateaubriand, porte en épigraphe « Le Roi, la Charte et les honnêtes gens », profession de foi qui annonce et cristallise le propos d'un opus par lequel son auteur exprime en effet sa foi en la monarchie, le régime constitutionnel et les « honnêtes gens » aspirant, comme lui, à ce que la « balance constitutionnelle⁵⁵ », équilibre précaire mais non moins crucial des pouvoirs royal, ministériel et parlementaire, soit préservée, de façon à ce que « *le roi règne et ne gouverne pas*⁵⁶ ». De cette balance constitutionnelle, la liberté de la presse est résolument le baromètre, elle que la censure exercée par Decazes par l'entremise du ministère Richelieu menace à tout moment d'abolir.

Le souci de didactisme propre à cet opus se vérifie d'emblée, dès les premières pages :

La France veut son roi légitime.

Il y a trois manières de vouloir le roi légitime :

1°. Avec l'ancien régime.

2°. Avec le despotisme.

3°. Avec la Charte.

Avec l'ancien régime, il y a impossibilité : nous l'avons prouvé ailleurs⁵⁷.

Avec le despotisme, il faut avoir, comme Buonaparte, six cent mille soldats dévoués, un bras de fer, un esprit tourné vers la tyrannie ; je ne vois rien de tout cela. Je sais bien comment on établit le despotisme ; je ne sais pas comment on fait un despote dans la famille des Bourbons.

Reste donc la monarchie avec la Charte.

C'est la seule bonne aujourd'hui : c'est, d'ailleurs, la seule possible ; cela tranche la question⁵⁸.

De façon révélatrice, ce plaidoyer pour la monarchie constitutionnelle et pour les Bourbons, auquel il faudrait ajouter les « opinions libérales⁵⁹ » de Chateaubriand touchant notamment à la liberté de la presse, dont il devait être le défenseur acharné tout au long de sa vie publique, demeure inchangé jusqu'à ses dernières incursions en territoire polémique, datées de la monarchie de Juillet, qui marque son retrait de la vie politique⁶⁰. Il s'agit bien d'un bout

⁵³ François-René de Chateaubriand, *De Buonaparte et des Bourbons*, op. cit., p. 47.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 75.

⁵⁵ *Ibid.*, *De la Monarchie selon la Charte*, op. cit., p. 422.

⁵⁶ *Ibid.*, *Mémoires d'outre-tombe*, op. cit., t. II, p. 18.

⁵⁷ À savoir dans *Les Réflexions politiques* (1814), auxquelles il renvoie explicitement ici et tout au long de l'ouvrage.

⁵⁸ François-René de Chateaubriand, *De la Monarchie selon la Charte*, op. cit., p. 403-404.

⁵⁹ *Ibid.*, *Mémoires d'outre-tombe*, op. cit., t. II, p. 14.

⁶⁰ On renvoie à ce propos à notre article, à paraître dans les *Bulletins de la Société Chateaubriand* courant 2025 : « Chateaubriand, publiciste sous Juillet, ou l'art de ne pas "sortir en paix du monde politique". »

à l'autre de sa carrière de publiciste de défendre le « sceau héréditaire⁶¹ » des Bourbons, ce passé trouvant son sens et sa légitimité en lui-même, au nom duquel il pourfend d'abord le régime impérial, les tentatives sous la Restauration de miner la monarchie constitutionnelle, puis une monarchie de Juillet qu'il qualifiera jusqu'au bout de « quasi-légitimité ». Les positions de Chateaubriand demeurent donc les mêmes, quelles que soient les circonstances : ce sont en 1814 comme en 1816 et 1832 celles d'un « républicain par nature, monarchiste par raison, et bourbonniste par honneur⁶² ».

Dans sa préface de 1828 au *Génie du christianisme*, Chateaubriand évoque sa vie comme un « combat [...] contre les crimes ou les erreurs de [s]on siècle, contre les hommes qui abusaient du pouvoir pour corrompre ou pour enchaîner les peuples⁶³ ». Ce combat se lit de façon privilégiée dans ses écrits polémiques, envisagés non seulement comme un moyen d'agir dans la sphère publique, mais aussi, et de façon indissociable, comme le lieu privilégié de l'expression d'un credo axiologique et politique, lequel repose sur un ethos, une scénographie auctoriale soigneusement élaborés. Comme l'a montré Corinne Saminadayar-Perrin, Chateaubriand a saisi la nécessité de mettre en œuvre une posture d'auteur qui ne serait ni celle d'un philosophe des Lumières, ni celle du « folliculaire forcené de la Révolution » : il s'agit dès son entrée dans la vie publique – sa « carrière d'action⁶⁴ », diront les *Mémoires d'outre-tombe* – de se faire un « écrivain du présent », un « historien de l'actualité⁶⁵ ».

Si l'urgence qui prévaut à la composition et à la publication de ces écrits – et les mésaventures judiciaires qu'ils occasionnent parfois à leur auteur – se voit méticuleusement scénographiée, c'est bien du fait de la conscience fine qu'a Chateaubriand des modalités nouvelles, dès l'entrée de la France dans un régime d'opinion, du discours sur la chose publique. Une fois les circonstances changées, toutefois, les convictions demeurent, et il n'est pas anodin à cet égard que Chateaubriand note, à propos de *La Monarchie selon la Charte*, dans la préface de 1827 – celle des *Mélanges politiques* : « la partie théorique est maintenant indépendante de celle qui n'avait rapport qu'aux circonstances du moment⁶⁶. »

Cette préface de 1827 permet également de souligner la propension de Chateaubriand à la réédition continue de ses textes polémiques, cela de leur première parution à leur intégration dans les *Œuvres complètes* – et d'ailleurs jusqu'aux *Mémoires d'outre-tombe*, qui les commentent à nouveaux frais. En les republiant et en les assortissant systématiquement d'une glose nouvelle (fût-elle brève), laquelle tient compte du contexte du moment de leur parution⁶⁷, il s'agit de mettre en relief leur rôle déterminant dans l'élaboration d'une ligne politique et idéologique dont sont soulignées, ce faisant, la cohérence et la continuité. Les notes de bas de page de ses ouvrages pamphlétaires renvoient d'ailleurs le plus souvent à ses autres textes polémiques, créant une sorte d'intertexte polémique qui peut se penser comme le creuset et le lieu d'expression privilégié de sa pensée politique.

⁶¹ François-René de Chateaubriand, *De la nouvelle proposition relative au bannissement de Charles X et de sa famille*, Paris, Le Normant fils, 1831, p. 109.

⁶² *Ibid.*, p. 26.

⁶³ *Ibid.*, *Génie du christianisme*, précédé de l'*Essai sur les révolutions*, Maurice Regard (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1978, p. 1053.

⁶⁴ François-René de Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, op. cit., t. II, p. 13.

⁶⁵ Corinne Saminadayar-Perrin, « L'Histoire au présent : l'écriture de l'actualité chez Chateaubriand (1814-1816) », in Chateaubriand, *penser et écrire l'Histoire*, Ivanna Rosi et Jean-Marie Roulin (dir.), Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2009, p. 192.

⁶⁶ François-René de Chateaubriand, *Mélanges politiques*, op. cit., p. 159.

⁶⁷ Ainsi de l'appel des électeurs aux urnes dans le post-scriptum à *La Monarchie selon la Charte* : lorsque paraissent les *Mélanges politiques*, en 1827, on s'apprête justement à voter à nouveau pour élire une nouvelle Chambre. L'appel au vote, constant d'ailleurs chez Chateaubriand, n'a donc rien perdu de son actualité entre 1816 et 1827.

L'écrit pamphlétaire tel que l'envisage Chateaubriand – cela dans ses multiples itérations éditoriales – se veut en tout la défense et l'illustration, en phase avec un présent troublé et incertain, de principes constants et inchangés, proprement atemporels puisqu'ils sont une question de morale et d'éthique : comme le note le dernier pamphlet de Chateaubriand, « la loi morale prime en dernier ressort⁶⁸ ». Son œuvre politique et polémique peut dès lors s'appréhender à l'aune du plaidoyer constant pour la moralisation de la chose publique qui s'y donne à lire. Elle s'attache à tout le moins à prouver, de son entrée dans la vie publique en 1814 au dernier pamphlet, en 1832, la complémentarité de la liberté et de la légitimité, notions *a priori* antagonistes mais qui nous paraissent former la clé de voûte axiologique et politique de l'édifice pamphlétaire bâti par Chateaubriand durant ces années où se joue l'avenir de la France postrévolutionnaire. Édifice qui lui aura décidément permis, comme il se le proposait, de gagner la bataille dans l'opinion.

Laetitia SAINTES
Université catholique de Louvain

⁶⁸ François-René de Chateaubriand, *Mémoire sur la captivité de Madame la duchesse de Berry* [1832], Paris, Le Normant, 1833, p. 60.

Index

ALEXANDRE I^{er}, tsar de Russie :
BERCHET, Jean-Claude :
CHATEAUBRIAND, François-René de :
CLEMENT, Jean-Paul :
COURIER, Paul-Louis :
DECAZES, Élie Louis :
DIESBACH, Ghislain de :
GUIZOT, François :
LE NORMANT, Jean-Baptiste-Étienne-Élie :
LOUIS XVIII, roi de France :
MAME, Henry-Armand-Alfred :
NAPOLÉON I^{er}, empereur de France :
REGARD, Maurice :
RENNEVILLE, Sophie de :
ROSI, Ivanna :
ROULIN, Jean-Marie :
SAMINADAYAR-PERRIN, Corinne :
VILLEMAIN, Abel-François :

Résumé

L'urgence avec laquelle *De Buonaparte et des Bourbons* et *De la Monarchie selon la Charte* sont composés se voit scénographiée avec soin dans leur paratexte et les *Mémoires d'outre-tombe* ; cela n'empêche pas ces deux textes d'énoncer un credo politique. Aussi cet article envisage-t-il via ces deux textes la tension, inhérente au rapport de Chateaubriand à l'actualité, entre le vif des événements et le temps long des idées générales.

Abstract

The urgency with which *De Buonaparte et des Bourbons* and *De la Monarchie selon la Charte* were composed is carefully set out in their paratexts and the *Mémoires d'outre-tombe* ; this does not prevent these two texts from stating a political credo. Through these two texts, this article therefore considers the tension, inherent in Chateaubriand's relationship with current events, between the immediacy of events and the long-term nature of general ideas.

Title:

“‘It was less a question of writing than of acting; it was a battle that had to be won or lost in the court of public opinion.’ Chateaubriand's pamphleteering, writing ‘in the breach’.”

Mots-clés : Chateaubriand ; scénographie auctoriale ; pamphlet ; Restauration

Keywords : Chateaubriand ; authorial scenography ; pamphlet ; Bourbon Restoration

Coordonnées autrice :

Laetitia Saintes

Rue Léanne 51

5000 Namur

Belgique

laetitia.saintes@uclouvain.be

Université catholique de Louvain

Numéro ISNI : 0000000507098378

Commenté [AM3]: Il faudrait ajouter les noms de chercheurs cités également